

**Les
recommandations
de la FÉÉCUM au
gouvernement du
Nouveau-
Brunswick**

Année académique

**2012-
2013**

Réflexions de la FÉÉCUM sur les enjeux et les possibilités de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

Ensemble,
vers l'avenir

Avant-propos

Suite au dépôt du budget provincial de mars 2012, la FÉÉCUM constate que plusieurs des enjeux postsecondaires soulevés auprès du gouvernement en 2011 demeurent d'actualité.

Nous attirons ainsi l'attention des élus sur des problèmes persistants, notamment en ce qui a trait aux programmes d'aide financière mis de l'avant par le gouvernement pour améliorer l'accès aux études postsecondaires. Nous considérons que ces programmes peuvent être révisés pour mieux répondre aux besoins réels des étudiant(e)s du secteur postsecondaire. Ce n'est donc pas du bien-fondé des initiatives du gouvernement du N-B ou de sa bonne volonté dont nous parlerons, mais bel et bien des moyens de réaliser la vision des étudiant(e)s du Centre Universitaire de Moncton en fait d'études postsecondaires abordables, et de maintien de la qualité.

La mission de la FÉÉCUM, depuis son incorporation en 1969, a toujours été de revendiquer les droits et de défendre les intérêts de ses membres, ainsi que de voir au maintien et à l'amélioration de la vie étudiante ; ce document s'inscrit dans la continuité de cette mission.

Pour ce faire, nous avons identifié deux domaines où l'action du gouvernement produira des résultats positifs à court comme à long terme. Nos recommandations ont pour objectif d'améliorer l'accès aux études postsecondaires, ainsi que d'en assurer la qualité, pour tou(te)s les étudiant(e)s.

Faisons de l'éducation postsecondaire une priorité.

Contenu

1. Aide financière aux étudiants

- La réforme du système de prêt et (rem)bourse
- La mise en place d'un plafond d'endettement étudiant

2. Financement des études postsecondaires

- L'entente pluriannuelle sur le financement des universités
- L'évaluation des programmes gouvernementaux touchant au financement des études

1. Aide financière aux étudiant(e)s

Le premier domaine d'action gouvernementale en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires est celui de l'aide financière. Un nombre d'initiatives et de programmes ont été mis de l'avant par les gouvernements récents afin d'alléger le fardeau financier des étudiant(e)s du Nouveau-Brunswick. Cependant, les résultats constatés sur le terrain par la FÉÉCUM démontrent des possibilités d'amélioration.

La **Loi sur le financement des études postsecondaires** n'a pas été refondue depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008.

Les étudiants provenant de familles à faible revenu demeurent sous-représentés sur notre campus, comme ailleurs dans la province et au pays. Les mesures actuelles, outre leur permettre de s'endetter, ne répondent pas aux besoins (et aux capacités financières) réels de ces étudiant(e)s et de leurs familles. Au lieu de programmes ciblés, la province continue de proposer des mesures universelles qui en bout de ligne pénalisent ceux dont le besoin est le plus criant. Nous avons trop longtemps parlé d'accès à l'éducation en des termes vagues ; la vision de la FÉÉCUM, c'est l'accès à une éducation *abordable*.

Nous proposons ici deux axes principaux d'intervention :

A. Le **système de prêt et (rem)bourse**

- La **contribution parentale** dans la formule de calcul des prêts étudiants
- La **contribution hebdomadaire** dans la formule de calcul des prêts étudiants

B. La mise en place d'un **plafond d'endettement étudiant**

A. Le système de prêt et (rem)bourse

La FÉÉCUM croit que le programme de prêts et bourses peut être amélioré, notamment en raison des mesures désavantageuses pour les étudiants quant au calcul des montants empruntables ainsi que non-remboursables. Le **calcul de la contribution hebdomadaire (personnelle) et parentale** ne reflète pas les besoins réels des étudiants. La FÉÉCUM est d'avis que les données du gouvernement doivent être mises à jour pour mieux refléter la réalité économique et sociale des étudiant(e)s, particulièrement en ce qui concerne les étudiant(e)s provenant de familles à revenu faible et à revenu moyen.

La contribution parentale dans la formule de calcul des prêts étudiants

Cette mesure fut rayée du calcul des prêts étudiants en 2007 pour le plus grand bonheur de la FÉÉCUM et des autres organismes étudiants provinciaux...

En 2011, le gouvernement Alward a réintroduit ce calcul dans la formule permettant de calculer le besoin des étudiant(e)s. La FÉÉCUM est d'avis que cette initiative restreint l'accès à l'éducation postsecondaire dans la province.

Il est injuste d'assumer que la famille des étudiant(e)s est en mesure de contribuer le montant imposé par le calcul de la contribution parentale. Dans les cas où les parents ne sont pas en mesure de contribuer aux études de leur enfant, ce montant devient un fardeau supplémentaire dont l'étudiant(e) doit trouver le moyen de s'acquitter. Également, il y a inégalité flagrante dans le traitement des étudiant(e)s universitaires, en ce qu'ils sont considérés dépendants financièrement de leurs parents pendant une période deux fois plus longue que les étudiants collégiaux. Ce sont là deux années supplémentaires où les étudiants qui ne reçoivent pas d'aide supplémentaire de leurs parents doivent trouver moyen de subvenir à des besoins plus élevés avec des moyens moindres, en raison du calcul de la contribution parentale dans le montant de prêt auquel ils/elles sont éligibles.

- Les étudiants de la classe moyenne sont défavorisés : il est faux d'assumer que tous les parents peuvent contribuer financièrement aux études de leur(s) enfant(s) : certain(e)s risquent d'être laissé(e)s à leur compte.
- Les étudiants universitaires sont considérés dépendants de leurs parents plus longtemps que ceux des collèges, ce qui limite les montants d'aide financière auxquels ils sont admissibles.
- Un fardeau financier est imposé aux familles par le gouvernement.

La FÉÉCUM recommande :

- L'élimination du calcul de la contribution parentale dans la formule établissant le montant d'aide financière aux étudiant(e)s.

La contribution hebdomadaire dans la formule de calcul des prêts étudiants

Les étudiant(e)s qui travaillent pour combler le manque à gagner sont pénalisé(e)s par les modalités actuelles du programme de prêts du gouvernement du N-B.

Les prêts étudiants sont parfois insuffisants pour couvrir le coût réel d'une année universitaire. Plusieurs étudiant(e)s doivent donc travailler à temps partiel durant leurs études pour financer un manque à gagner laissé par un prêt insuffisant ou par une présumée contribution parentale.

Les modalités actuelles du programme de prêts permettent aux étudiant(e)s de gagner un salaire de 100\$ par semaine (ou l'équivalent de 10h de travail au salaire minimum) durant sa période d'études. Toute somme supplémentaire est ajoutée aux ressources financières dans le calcul du montant d'aide financière, et engendrent une réévaluation du prêt.

La contribution hebdomadaire d'une(e) étudiant(e) qui travaille 15 semaines de 40h au salaire minimum est de 1805\$.

- la contribution estivale exigée des étudiant(e)s est 80% au-dessus de l'exemption de base de 3744\$. Pour l'étudiant(e) moyenn(e), cela représente déjà un montant d'environ 1000\$¹.
- Un(e) étudiant(e) qui gagne plus de 100\$ par semaine pendant sa période d'études est passible d'une réévaluation du montant total de son prêt étudiant.
- Les étudiants en fin de programme sont les plus durement touchés : leur charge de cours est plus lourde, et leur dette accumulée est plus grande. Devoir travailler à temps partiel peut nuire à leurs études.

La FÉÉCUM recommande :

- Le remplacement de la contribution personnelle/hebdomadaire par une contribution annuelle de 800\$, ce qui permettrait aux étudiants d'employer une plus grande part du salaire gagné pendant leur période pré-études pour s'autofinancer.

¹ Soit pour 10 semaines de travail à 12,39\$/l'heure (salaire pour étudiant du 1^{er} cycle) : <http://www.tbs-sct.gc.ca/lrco-rtor/collective/lru-mnc/student-etudiants-fra.asp>. Calcul: $[(12,39 \times 10) - 3744] \times 0,8 = 969,60\$$

B. La mise en place d'un plafond d'endettement étudiant

La FÉÉCUM considère qu'il est temps de mettre fin aux mesures universelles en fait d'aide financière pour mieux cibler les étudiants dont les besoins sont les plus criants : à l'heure actuelle, 36% des abandons postsecondaires au Canada découlent de problèmes financiers².

Le gouvernement doit cesser de laisser les étudiants du Nouveau-Brunswick s'endetter démesurément. C'est pourquoi la FÉÉCUM suggère fortement au gouvernement d'établir un plafond d'endettement pour nos diplômé(e)s, mesure

qui allégerait substantiellement le fardeau financier que représentent les études postsecondaires pour les étudiant(e)s du Nouveau-Brunswick. Un plafond d'endettement représente une mesure viable à long terme pour garantir des études abordables.

Au N-B en 2011, la moyenne d'endettement à la dernière année du baccalauréat était de 35 344\$, comparativement à 28 000\$ pour l'ensemble du Canada.

Source : Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

De plus, une telle mesure est susceptible d'agir comme stimulant économique dans la province, car des diplômés moins endettés – et en plus grands nombres – sont capables de fonder plus tôt des familles, des entreprises, et de contribuer à

l'économie de la province une fois arrivés sur le marché du travail.

La FÉÉCUM préconise un plafond d'endettement au seuil de 7000\$ par année pour tou(te)s les étudiant(e). Le maximum empruntable est actuellement de 11 900\$, dont 7 140\$ proviennent du fédéral. Ainsi la part provinciale de 4 760\$ du prêt, plus 140\$, serait couverte par ce plafond d'endettement. Cela permettrait de réduire la dette maximale à 28 000\$ pour un programme de 4 ans, c'est-à-dire au niveau de la moyenne canadienne.

² Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, *La dette étudiante au Canada : l'éducation ne devrait pas être une condamnation à l'endettement*, FCÉÉ, 2009.

D'après les calculs de la FÉECUM, l'établissement d'un plafond d'endettement au seuil de 7000\$/année coûterait 17,9 millions de dollars à la province³, ce qui entre dans le cadre budgétaire actuel.

Le coût réel des deux programmes d'allègement de la dette étudiante en 2011 a été de 20,3M\$, soit 7,3M\$ pour le *Programme de prestations pour l'achèvement des études dans le délai prévu* (PPAÉ) et 13,0M\$ pour le *Programme de rabais sur les droits de scolarité* (PRDS). Cela signifie qu'un plafond d'endettement permettrait à la province d'économiser 2,4M\$. De surcroît, si la mesure nécessite des fonds supplémentaires, on constate un excédent budgétaire de 11,3M\$ dans le programme d'Aide financière aux étudiants⁴. De même, un surplus budgétaire de 3,5M\$ est constaté dans le programme de prêts aux étudiants (60M\$ prévus pour 56,5M\$ accordés en prêts⁵).

Le plafond retiendrait l'objectif actuel d'achèvement des études, les économies n'étant applicables qu'après l'obtention du diplôme du premier cycle. Pour les programmes de 5 ans, il faut qu'une année supplémentaire puisse être admissible. La composante du «délai prévu», que la FÉECUM trouve discriminante envers les étudiant(e)s qui, pour des raisons hors de leur contrôle (et souvent financières), doivent interrompre leurs études ou réduire leur charge de cours, est donc retirée de l'équation. Par le passé, les restrictions à l'admissibilité au PPAÉ ont privé des étudiants dans le besoin d'une aide financière qui pourtant visait directement à les aider. De surcroît, le programme actuel, faute de publicité, demeure inconnu d'un trop grand nombre d'étudiant(e)s : plusieurs le découvrent trop tard. C'est pourquoi il faudrait que le processus de réclamation soit automatisé dès l'obtention du diplôme pour ce qui est du plafond d'endettement. Un programme de plafond d'endettement constitue une mesure à la fois plus efficace et fiscalement responsable, de par son impact budgétaire prévisible, même à son plein rendement. Le PPAÉ, même sous-utilisé, coûte déjà relativement cher aux contribuables.

Dans l'ensemble, la mise en place d'un plafond d'endettement étudiant représente une solution où le gouvernement et les étudiants sont gagnants.

³ Ce calcul est double, d'abord, le calcul suivant a été fait : [(endettement moyen par année) – (prêt remboursable)] x (nombre d'emprunteurs) = coût estimé, donc [8191 – 7140] x 15 020 = 15 786 020\$, en un deuxième temps les estimés produits par la *Commission sur l'éducation postsecondaires* (2009) sont ajustés au taux combiné d'inflation (13% entre 2006 et juin 2012), pour un montant de 20,7 M\$

⁴ Des 26,2M\$ prévus⁴, on retranche 7,3M\$ pour le PPAÉ et 7,4M\$ accordés en Bourses d'entretien du N-B

⁵ Programme d'aide financière aux étudiants du N-B, *Profil statistique 2010-2011*, op. cit.

D'une part, le gouvernement apporte une solution concrète au problème de l'endettement excessif, tout en réalisant des économies budgétaires et en facilitant sa planification financière, et d'autre part, les étudiant(e)s du N-B voient leur dette maximale ramenée au niveau de la moyenne canadienne. Les étudiant(e)s peu endettés restent peu endettés, et ne perdent rien ; les étudiant(e) devant plus emprunter pour leurs études obtiennent la garantie que leurs études demeureront abordables.

- La dette moyenne au N-B en 2011 était de 35 344\$, comparativement à 28 000\$ pour l'ensemble du Canada. En 2010-2011, 15% des étudiant(e)s du N-B ont emprunté le maximum (11 900\$) ; le prêt moyen était de 8 200\$⁶.
- En Atlantique, les étudiants provenant de familles à faible revenu sont presque deux fois moins nombreux que ceux provenant de familles à revenu élevé, ce qui dénote un problème persistant au niveau de l'accessibilité (Statistique Canada).
- 28,5% des ménages néo-brunswickois gagnaient moins de 30 000\$/année en 2010, contre 24,5% à l'échelle canadienne (Statistique Canada).
- Les étudiants de l'Atlantique cumulent déjà la dette la plus importante au pays (25% devront emprunter plus de 40 000\$), et prennent le plus de temps à rembourser les sommes empruntées (Rapport BMO, 2012).
- Plus un(e) diplômé(e) a un prêt élevé, plus ce dernier peut être long à rembourser ; plus un prêt est long à rembourser, plus les intérêts ajoutent à la somme empruntée...

La FÉÉCUM recommande :

- L'abolition du PPAÉ et du PRDS, et le réinvestissement des fonds libérés dans un programme de plafond d'endettement au seuil de 7000\$/an.
- La création d'un processus de demande automatisé pour les déductions financières applicables suite à l'obtention du diplôme.

⁶ Programme d'aide financière aux étudiants du N-B, *Profil statistique 2010-2011*, Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du N-B, Services financiers aux étudiants, mai 2011, p.7.

2. Financement des études postsecondaires

Un deuxième domaine où la FÉÉCUM considère que le gouvernement du Nouveau-Brunswick gagnerait à apporter des améliorations est celui du **financement des universités**, puisque ce dernier a une incidence directe sur les droits de scolarité qu'ont à payer les étudiants. Par ricochet, ces montants influencent aussi l'ensemble des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiant(e)s.

En 2011, 28,3% du budget du campus universitaire de Moncton provenait des frais de scolarité.

Il est notamment nécessaire, selon la FÉÉCUM, qu'un processus récurrent d'**évaluation** soit implanté afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre ou à éliminer pour permettre aux programmes de fonctionner conformément à la vocation qui leur a été donnée par le gouvernement. La FÉÉCUM incite donc le gouvernement provincial à explorer les possibilités quant à :

- A. Une **entente pluriannuelle de financement des universités**
- B. L'**évaluation des programmes gouvernementaux qui touchent au financement des études**

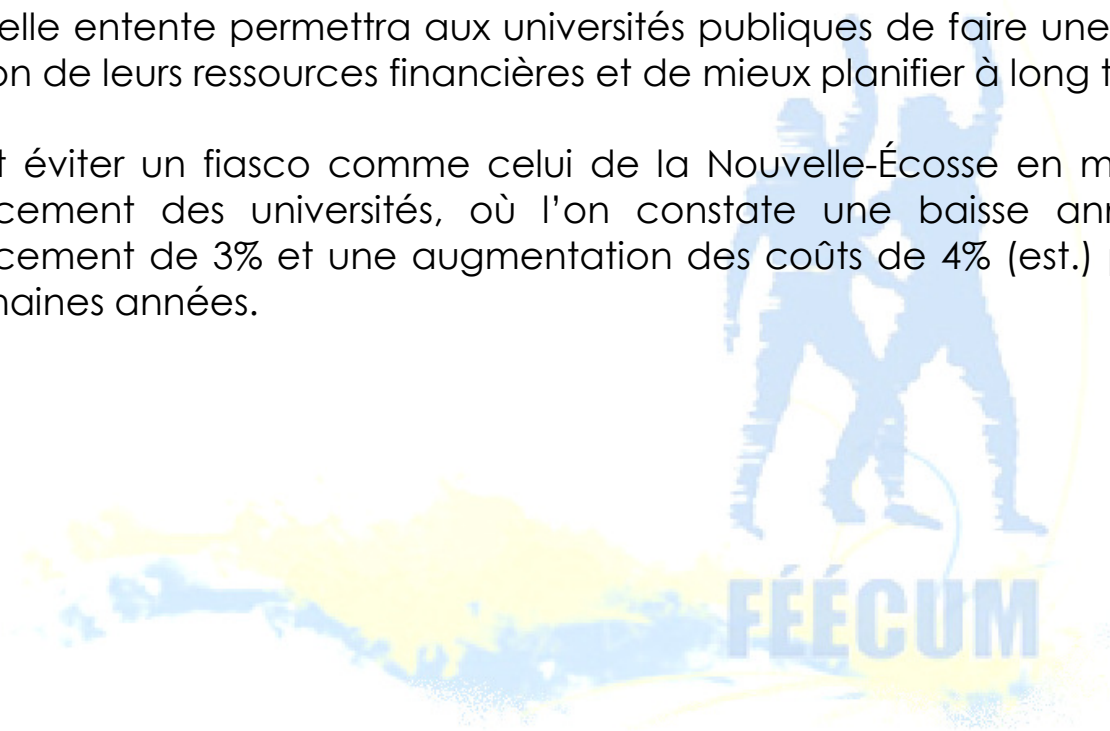
A. L'entente pluriannuelle sur le financement des universités

Les discussions se poursuivent entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les universités de la province sur la question d'une entente pluriannuelle de financement.
(Le Front, 19 janvier 2012, p.7)

La FÉÉCUM est d'avis que le gouvernement doit se doter, le plus rapidement possible, d'une entente sur le financement des universités publiques de la province, par l'entremise de négociations intensives avec l'ensemble des parties prenantes, incluant les étudiant(e)s. L'entente sur le financement devra non seulement permettre aux universités de fonctionner adéquatement et d'accomplir leurs mandats respectifs, mais devra également permettre aux étudiant(e)s d'avoir accès à des droits de scolarité abordables.

L'avantage d'une telle entente sera de permettre aux universités de savoir, année après année, quelles sommes leur seront octroyées afin de financer leurs activités, tout comme les étudiant(e)s auront l'avantage de savoir le montant exact des droits de scolarité qu'ils devront déboursier pour quatre années consécutives, leur permettant de mieux gérer leurs finances.

- Règle générale, les coûts d'opération des universités vont augmenter d'environ 4% par année, en raison de l'effet combiné de l'inflation et des augmentations de salaire prévues par les conventions collectives.
- Une telle entente permettra aux universités publiques de faire une meilleure gestion de leurs ressources financières et de mieux planifier à long terme.
- Il faut éviter un fiasco comme celui de la Nouvelle-Écosse en matière de financement des universités, où l'on constate une baisse annuelle du financement de 3% et une augmentation des coûts de 4% (est.) pour les 4 prochaines années.



La FÉECUM recommande :

- La signature d'une entente sur le financement qui permettra aux universités de fonctionner adéquatement et d'offrir une éducation de qualité, mais aussi aux étudiant(e)s d'avoir accès à l'éducation postsecondaire grâce à des droits de scolarité abordables, c'est-à-dire des droits de scolarité qui n'augmentent pas plus qu'au rythme du taux d'inflation.

B. L'évaluation des programmes gouvernementaux touchant au financement des études postsecondaire

Les programmes gouvernementaux font régulièrement l'objet d'évaluations qui permettent de mesurer leur efficacité, mais aussi d'identifier les mesures qui doivent être prises afin de les rendre efficaces et conformes aux demandes de la population étudiante.

Suite aux recommandations de la FÉÉCUM en 2011-2012, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à réviser l'ensemble des programmes qui touchent directement à l'éducation postsecondaire, et ce, afin d'assurer qu'ils soient bénéfiques pour les étudiant(e)s qui ont de plus grands besoins financiers que la moyenne. Le processus étant actuellement en cours, nous ne pouvons qu'espérer voir le gouvernement poser des actions concrètes pour améliorer les programmes en place.

Un processus régulier d'évaluation des programmes reflète le principe de transparence du gouvernement

Une révision du programme de prêts, du *Programme de prestation du Nouveau-Brunswick pour l'achèvement des études dans le délai prévu* et du programme de *Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick* sont nécessaires.

- Un mécanisme de révision est nécessaire au gouvernement pour justifier l'existence des programmes de financement des études postsecondaires.
- Les résultats de l'évaluation doivent être rendus publics *au plus tard* en septembre 2013.

La FÉÉCUM recommande :

- Que le mécanisme d'évaluation des programmes amorcé en 2012 devienne un processus récurrent d'assurance de la qualité et de l'efficacité des programmes de financement des études postsecondaires, dont les résultats seront rendus publics.

La FÉÉCUM recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick:

- D'éliminer le calcul de la contribution parentale de la formule établissant le montant d'aide financière aux étudiant(e)s.
- Le remplacement de la contribution hebdomadaire par une contribution annuelle de 800\$, ce qui représente une mesure raisonnable et équitable (deux semaines de travail au salaire minimum).
- L'abolition du PPAÉ et du PRDS et le réinvestissement des fonds libérés dans un plafond d'endettement au seuil de 7 000\$/an.
- La création d'un processus de demande automatisé pour les déductions financières applicables suite à l'obtention du diplôme.
- La signature d'une entente pluriannuelle sur le financement des universités.
- Que le mécanisme d'évaluation des programmes amorcé en 2012 devienne un processus récurrent et que ses résultats soient rendus publics.